



80400

# COMMUNE de Muille-Villette

## COMPTE RENDU DE REUNION

SEANCE DU 25 mars 2022

Séance ordinaire du vingt-huit mars de l'an deux mil vingt-deux à dix-neuf heures trente minutes. Le Conseil Municipal de la Commune de MUILLE-VILLETTE, dûment convoqué par M. le Maire s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur SLOSARCZYK Florian Maire en session ordinaire.

Date de la  
convocation :  
21/03/2022

Date D'affichage :  
21/03/2022

Nombre de  
conseillers  
Municipaux  
en exercice  
15

Présents : MM. POTIER Bruno, VANDINI Christophe, SIROT Isabelle, TALON Vanessa, BERTON François, BOURBIER Fabien, SLOSARCZYK Éric, LESUEUR Fabrice, MEUNIER Adélaïde.

Absent (s) excusé (s) : MM. WARFIELD Cécile, COCHENNEC Audrey et POULLE Inès.

Avait donné procuration :

MICHEL Mathieu a donné procuration à SIROT Isabelle.  
LEMONNIER Guillaume a donné procuration à VANDINI Christophe,  
POULLE Inès a donné à procuration à SLOSARCZYK Éric.

Secrétaire de séance : BOURBIER Fabien.

### I - APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 28 janvier 2022

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du compte rendu de la réunion du 28 janvier 2022, a approuvé celui-ci à l'unanimité des membres présents.

### II - VOTE DU COMPTE DE GESTION 2022 :

Le conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous

les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1 : statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2 : statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3 : statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées.

déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

### III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 :

Monsieur le Maire indique au conseil municipal qu'il ne peut prendre part au vote du compte administratif 2021 présenté. Il propose au conseil de désigner un Président de séance pour ce point de l'ordre du jour. Monsieur POTIER Bruno est désigné à l'unanimité.

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, à l'unanimité des membres présents, vote le compte administratif 2021 comme suit :

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	529 532,99	G	697 133,96
	Section d'investissement	B	147 157,17	H	70 305,21
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C		I	583 152,54
	Report en section d'investissement (001)	D	223 910,56	J	
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		=A+B+C+D	900 600,72	=G+H+I+J	1 350 591,71

Ce compte administratif 2021 est en conformité avec le compte de gestion 2021 dressé par le receveur municipal.

### IV - AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2022 :

Le Conseil Municipal, Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2021 ce jour, Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021,

Décide, à l'unanimité des conseillers municipaux présents, d'affecter la totalité de l'excédent de fonctionnement 2021 soit : 387.557,94 euros en section de fonctionnement au titre de l'exercice 2022 (recettes de fonctionnement : article R 002).

## **V - VOTE DES TAUX D'IMPOSITION COMMUNAUX 2022 :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide de voter les taux communaux 2022, comme suit :

Taxe foncière sur les propriétés bâties 37.30%,

Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 20,87%,

Cotisation foncière des entreprises (CFE) : 13,84%.

Permettant d'obtenir un produit fiscal attendu au compte 73111 de la nomenclature M14 de : 317 543,00 euros pour l'exercice 2022

## **VI - SUBVENTIONS 2022 :**

La Coopérative scolaire : 1054 €,

La recherche sur le Cancer à Lille : 125 €,

Les Anciens Combattants de Muille-Villette : 350 €,

Les Donneurs de Sang : 50 €,

La Croix Rouge de Ham : 50 €,

Les Aînés du Millénaire : 350 €,

La clairière de Ham : 50 €,

Les Restaurants du Cœur : 150 €,

Muille VTT du Pays Hamois : 350 €,

Association Française des sclérosés en plaques : 75 €,

l'association Yokis : 2678 €,

Muille en Fête : 3574 €,

ADMR d'Esmerly-Hallon : 1272 €,

Subventions exceptionnelles ou associations diverses : 3652 €.

## **VII - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022 :**

Après lecture faite des prévisions budgétaires 2022, et après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, vote le budget 2022 comme suit :

Fonctionnement prévisionnel :

- Dépenses 1 047 470,94€

- Recettes 1 047 470,94€

Investissement prévisionnel :

- Dépenses 1 010 717,51€

- Recettes 1 010 717,51€

## VIII - Encaissement de chèque

Monsieur Le Maire fait savoir qu'il a reçu un chèque émanant de Monsieur Jérôme Dziadocz suite à la mise en vente de notre ancienne remorque pour un montant de 405,00.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents charge Monsieur le Maire de faire les démarches administratives pour l'encaissement de ce chèque.

## IX - Délibération de principe du passage en 35heures.

La définition, la durée et l'aménagement du temps de travail des agents territoriaux sont fixés par l'organe délibérant. Par ailleurs, le travail est organisé selon des périodes de référence appelées cycles de travail.

Les horaires de travail sont définis à l'intérieur du cycle, qui peut varier entre le cycle hebdomadaire et le cycle annuel.

Le décompte du temps de travail effectif s'effectue sur l'année, la durée annuelle de travail ne pouvant excéder 1607 heures, sans préjudice des heures supplémentaires susceptibles d'être accomplies.

Ce principe d'annualisation garantit une égalité de traitement en ce qui concerne le temps de travail global sur 12 mois, tout en permettant des modes d'organisation de ce temps différents selon la spécificité des missions exercées.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, les conseillers municipaux présents, à l'unanimité, votent ce délibération du passage en 35heures.

## X - Délibération achat honorifique pour les doyens présents au repas des aînés de la commune (homme et femme)

Monsieur le Maire rappelle les us et coutumes de la commune où il est d'usage d'offrir un présent aux doyens présents lors du repas des aînés de la commune.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, les conseillers municipaux présents, à l'unanimité, autorisent le Maire à procéder à l'achat de ces deux présents pour un montant compris entre 20 et 50 euros pour chaque doyen (homme et femme).

## XI - Délibération achat des cartes cadeaux à l'occasion de la fête communale

Monsieur le Maire rappelle les us et coutumes de la commune où il est d'usage d'acheter des cartes cadeaux aux aînés de la commune pour les 65 ans et plus.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, les conseillers municipaux présents, à l'unanimité, autorisent le Maire à procéder à l'achat des cartes cadeaux pour un montant de 3.800,00 euros (soit un détail correspondant à, savoir : 195 personnes x 20 euros en carte cadeau).

## XII - INFORMATIONS DIVERSES :

Le dimanche 17 avril 2022 aura lieu l'événement annuel Paris/Roubaix

Elections présidentielles (dimanches 10 et 24)

## XIII - Questions diverses

## **Néant**

Le Conseil Municipal est informé

Le Conseil Municipal décide, après délibération,

Rien ne restant à l'ordre du jour, le Maire déclare la séance close à 20 heures 55 minutes.

Suivent les signatures...

	<b>SIGNATURE</b>	<b>NOM</b>	<b>SIGNATURE</b>
POTIER BRUNO		MICHEL Mathieu	
VANDINI Christophe		LEMONNIER Guillaume	
SIROT Isabelle		LESUEUR Fabrice	
TALON Vanessa		WARFIELD Cécile	
BERTON François		MEUNIER Adélaïde	
BOURBIER Fabien		COCHENNEC Audrey	
SLOSARCZYK Éric		POULE Inès	

Le maire,

SLOSARCZYK

Florian

